



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent de la présente séance;

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière Me Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-174-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 juin 2017. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

06-175-17 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 06-174-17 Ouverture de la séance
 - 06-175-17 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 06-176-17 Adoption de procès-verbaux
- 4. Sécurité publique**
- 5. Développement communautaire**
 - 06-177-17 Demande de fermeture de rue – Festival de l’ail
- 6. Urbanisme**
 - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l’approbation d’un plan d’aménagement d’ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
 - 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels
 - 6.3. Autres sujets
- 7. Services techniques**
 - 7.1. Autorisation de dépenses
 - 7.2. Conclusion de contrats
 - 06-178-17 Octroi de contrat pour les travaux de marquage de la chaussée 2017-2018-2019
 - 06-179-17 Octroi de contrat pour l’inspection et le nettoyage de la conduite de refoulement de la station de pompage Leslie-Dowker
 - 06-180-17 Octroi de contrat - Travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en « T »
 - 06-181-17 Octroi de contrat – Travaux de réaménagement du Parc de la promenade du canal (parc en X)
 - 7.3. Acceptation de plans
 - 7.4. Réception de travaux
 - 06-182-17 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à L’A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)
 - 7.5. Autres sujets
 - 06-183-17 Autorisation de procéder à un appel d’offres public pour des travaux de resurfaçage sur les rues Meloche (de la

rue Grenier à Antoine St-Denis) et Chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum)

- 06-184-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage sur le boul. des Anciens-Combattants
- 06-185-17 Travaux de remise en état et d'amélioration des infrastructures du Centre Harpell - PIC150
- 06-186-17 Travaux d'urgence – 176 rue Sainte-Anne

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

- 06-187-17 Agents additionnels de la Patrouille municipale – Événement « Ça roule au bord de l'eau »

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 06-188-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 06-189-17 Adoption des comptes
- 06-190-17 Report du deuxième versement des taxes municipales pour les propriétaires admissibles suite aux inondations

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

- 06-191-17 Cession des terrains excédentaires à la suite du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement provincial

11.3. Autres sujets

- 06-192-17 Élection municipale du 5 novembre 2017 - Tarifs sur la rémunération du personnel électoral
- 06-193-17 Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement de l'AMT

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 06-194-17 Avis de motion du règlement 784-1 modifiant le règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable

06-195-17 Avis de motion du règlement numéro 792-2 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

06-196-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 11 personnes présentes.

Le Commandant Martin Bernier assiste à la période de questions et aucune question ne lui est posée.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 47 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne qu'il y a trois cases de stationnement à l'arrière de la maison Fraser qui sont réservées à des organismes à but non lucratif, demande si ces cases peuvent être libérées afin que la clientèle de la rue Sainte-Anne puisse s'y stationner. Marché Ste-Anne : qui est le responsable à la Ville pour surveiller le Marché. Il y a un kiosque qui vend des viandes et ce dernier est en compétition directe avec un commerçant de Sainte-Anne, soit le Marché Richelieu.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de réfection sur les rues Legault et Lamarche : demande d'obtenir une réponse du Conseil lors de la séance de juillet sur les deux places de stationnements litigieuses. Travaux de réfection sur les rues Legault et Lamarche : mentionne que le chantier n'a été arrosé que 3 fois en 1 mois, ce qui lui occasionne beaucoup d'inconvénients dû à la poussière et saleté.
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Remercie les membres du Conseil pour la réponse obtenue quant aux coûts de la navette pour la saison estivale de 2016; Demande à obtenir une estimation des coûts supplémentaires qui pourraient être occasionnés si la navette estivale a un arrêt au parc Aumais; Travaux de resurfacement sur la rue Meloche : demande s'il est possible d'inclure des quantités supplémentaires dans le devis pour élargir la chaussée d'environ 2 pieds afin d'y prévoir un corridor piétonnier; Cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne : est-ce que ces terrains sont déterminés et peut-on y construire; demande des explications quant à la formule de la quote-part de l'agglomération et l'impact que ces économies auront sur le manque à gagner que le transfert de l'Hôpital occasionne quant aux taxes municipales; Les montants compensatoires reçus pour le transfert de l'Hôpital se terminent en 2019, demande si d'autres moyens de revenus sont prévus pour les années suivantes.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-176-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2017;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2017;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

06-177-17 Demande de fermeture de rue – Festival de l'ail
--

ATTENDU la demande du Marché Sainte-Anne, datée du 1^{er} avril 2017, à l'effet de fermer un tronçon de la rue Sainte-Anne pour permettre la tenue du Festival de l'ail;

ATTENDU QUE le Marché Sainte-Anne organise annuellement le Festival de l'ail qui se tiendra le 26 août 2017 de 9 h à 16 h sur la rue Lalonde;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de permettre l'extension des heures d'ouvertures du Marché Sainte-Anne et la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'extension des heures d'ouverture d'une durée de deux (2) heures du Marché Sainte-Anne à l'occasion du Festival de l'ail le 26 août 2017, soit de 7 h à 17 h.

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre l'entrée et la sortie de la rue Lalonde pendant lesdites heures.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

06-178-17 Octroi de contrat pour les travaux de marquage de la chaussée 2017-2018-2019

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 25 mai 2017 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat à la compagnie *Lignco Sigma Inc.* pour les travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2017, avec deux années d'option, soit les années 2018 et 2019.

D'autoriser la dépense de 22 720,79 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-355-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

06-179-17 Octroi de contrat pour l'inspection et le nettoyage de la conduite de refoulement de la station de pompage Leslie-Dowker

ATTENDU QUE le poste de pompage et la conduite de refoulement ont été construits il y a plus de 25 ans ;

ATTENDU QU' une inspection télévisée est nécessaire afin de vérifier l'intégrité de la conduite;

ATTENDU QU' un nettoyage de la conduite par une firme spécialisée est également recommandé afin de restaurer la capacité hydraulique de la conduite et d'augmenter l'efficacité de la station de pompage;

- ATTENDU la résolution 04-111-17 autorisant l'administration municipale à retourner en appel d'offres public pour les travaux d'inspection télévisée et de nettoyage de la conduite de refoulement entre la station de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier;
- ATTENDU QUE la soumission suivant l'appel d'offres public a été ouverte à l'Hôtel de Ville le 11 mai 2017 ;
- ATTENDU QUE la compagnie *AGI Environnement inc.* est la seule compagnie ayant soumissionné sur cet appel d'offres public ;
- ATTENDU la recommandation de la firme *Tetra Tech* datée du 24 mai 2017, à l'effet d'octroyer le contrat pour ces travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *AGI Environnement Inc.*, sous réserve de l'obtention des attestations de conformité à la CNESST et à la CCQ ;
- ATTENDU QUE ces travaux sont financés en partie par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat à la compagnie *AGI Environnement Inc.*, sous réserve de l'obtention des attestations de conformité à la CNESST et à la CCQ, pour effectuer les travaux d'inspection et de nettoyage de la conduite de refoulement entre la station de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier.

D'autoriser la dépense de la somme de 79 045,00 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

06-180-17 Octroi de contrat - Travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en « T »

- ATTENDU la résolution 05-153-17 autorisant l'administration municipale à retourner en appel d'offres public pour les travaux de prolongement du musoir existant du boul. des Anciens-Combattants situé à l'ouest de l'intersection Anciens-Combattant / Sainte-Marie / Bretelles de la voie de desserte de l'autoroute 40 Ouest ;
- ATTENDU QUE les travaux comprennent également le remplacement de la tête du puisard situé sur le chemin Sainte-Marie, ce qui permettra d'agrandir la superficie de la grille de puisard et améliorer le drainage dans cette zone ;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 24 mai 2017 ;

ATTENDU la recommandation de la firme *Tétra Tech* datée du 25 mai 2017 à l'effet d'octroyer le contrat pour ces travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Environnement Routier NRJ Inc.*, sous réserve de l'obtention des attestations de conformité à la CNESST et à la CCQ ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Environnement Routier NRJ Inc.*, sous réserve de l'obtention des attestations de conformité à la CNESST et à la CCQ, pour les travaux de prolongement du musoir existant du boul. des Anciens-Combattants situé à l'ouest de l'intersection Anciens-Combattant / Sainte-Marie / Bretelles de la voie de desserte de l'autoroute 40 Ouest ainsi que pour les travaux de remplacement de la tête du puisard existant sur le chemin Sainte-Marie.

D'autoriser la dépense de la somme de 97 711,79 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

06-181-17 Octroi de contrat – Travaux de réaménagement du Parc de la promenade du canal (parc en X)
--

ATTENDU QUE le réaménagement du Parc de la promenade du canal (parc en X) inclut des travaux d'excavation, d'installation de poteaux en acier, de planches de bois en cèdre, de pierres, de pavé en béton et d'installation d'une voile d'ombrage ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 8 mai 2017 ;

ATTENDU QU' une seule compagnie, *Les entreprises Michael Cinquino*, a soumissionné sur cet appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de réaménagement du Parc de la promenade du canal au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Les Entreprises Michael Cinquino* pour les travaux de réaménagement du parc de la promenade du canal.

D'autoriser une dépense maximale de 69 559,88 \$, taxes incluses, dont le paiement sera réparti comme suit :

Une dépense nette de 50 000,00 \$, à même un emprunt au fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2018 : 10 000 \$

Pour les années 2019 à 2022 : 10 000 \$ par année

Et

Une dépense nette de 13 517,44 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Le vote est demandé sur la résolution par la conseillère Dana Chevalier et les conseillers Francis Juneau et Daniel Boyer :

Pour

Contre

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Dana Chevalier

Adoptée sur division.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

<p>06-182-17 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à L'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)</p>

ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant une dépense pour les travaux de réaménagement de la rue St-Étienne, Lamarche et Legault;

ATTENDU la réception de la recommandation de Monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 26 mai 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 26 mai 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* relativement aux travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth).

D'autoriser le paiement de la somme de 96 063,38 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 102 295,03 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

06-183-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de resurfaçage sur les rues Meloche (de la rue Grenier à Antoine St-Denis) et Chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum)

ATTENDU QUE les travaux de resurfaçage doivent être effectués sur la rue Meloche, entre les rues Grenier et Antoine Saint-Denis et sur le chemin Sainte-Marie, de la rue des Pins à l'Écomuséum ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE la firme *Comeau experts-conseils* a été mandatée afin de concevoir les plans et devis et la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage sur les rues Meloche (de la rue Grenier à Antoine St-Denis) et le chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum).

Adoptée à l'unanimité.

06-184-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage sur le boul. des Anciens-Combattants

ATTENDU QUE le système d'éclairage en bande centrale du boulevard des Anciens-Combattants entre la rue Demers et la caserne de pompiers présente plusieurs déficiences;

ATTENDU QUE deux lampadaires doivent être ajoutés;

ATTENDU QUE le panneau de distribution existant doit être remplacé et une nouvelle alimentation devra être prévue pour le système d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale de procéder à un appel d'offres public pour les travaux électriques et des travaux connexes (terre-plein et glissière de sécurité) sur le réseau d'éclairage du boulevard des Anciens-Combattants (entre la rue Demers et la caserne de pompiers au 550 boul. des Anciens-Combattants).

Adoptée à l'unanimité.

06-185-17 Travaux de remise en état et d'amélioration des infrastructures du Centre Harpell - PIC150

ATTENDU la résolution 06-179-16 autorisant l'administration municipale à effectuer une demande d'aide financière au Ministère du Développement économique du Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) sous le thème « Une économie axée sur une croissance propre » ;

ATTENDU QUE le Centre Harpell fera l'objet d'importants travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures dans les prochains mois ;

ATTENDU QUE les travaux viseront principalement à améliorer l'efficacité de la consommation énergétique tout en favorisant la réduction des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE les coûts de préparation des plans et devis pour ces travaux sont estimés à 25 000 \$ et doivent impérativement être préparés par un architecte conformément à *Loi sur les architectes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

De retenir les services professionnels de la firme *Lafontaine Soucy architectes* pour la préparation des plans et devis des travaux de remise en état et d'amélioration des infrastructures du Centre Harpell, pour un montant maximal de 24 994,25 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 22 823,09 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

06-186-17 Travaux d'urgence – 176 rue Sainte-Anne

ATTENDU les inondations survenues au mois d'avril et au mois de mai 2017 ;

ATTENDU QUE des travaux d'urgence doivent être effectués dans le sous-sol du bâtiment de la rue Sainte-Anne afin de vider le contenu de tous les locaux qui ont été inondés ainsi que des travaux de démolition et de traitement anti moisissure ;

ATTENDU QUE ces travaux se doivent d'être effectués rapidement afin de limiter la prolifération des moisissures ;

ATTENDU QUE la compagnie d'experts en évaluation de sinistres, *Expertise Bédard Inc.*, évalue ces travaux à moins de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser une dépense de la somme de moins de 25 000 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016, afin de procéder de manière urgente aux travaux de démolition et de désinfection des locaux situés au sous-sol du bâtiment municipal situé au 176 rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**06-187-17 Agents additionnels de la Patrouille municipale – Événement « Ça roule au bord de l'eau »**

ATTENDU QUE la Ville assume habituellement la responsabilité relative à la fermeture des rues et la surveillance des barricades lors de l'événement « Ça roule au bord de l'eau » ;

ATTENDU QUE selon les directives reçues du Service incendie de Montréal et du SPVM, la Ville est dans l'obligation d'assurer, pour chaque barricade, la présence d'un surveillant pour assurer d'une part, la sécurité des lieux et d'autre part, l'enlèvement des barricades en cas d'urgence ;

ATTENDU QUE le SPVM informait la Ville en date du 30 mai 2017 qu'ils sont dans l'impossibilité de fournir l'assistance de 16 cadets, comme demandé, dans le cadre de cet événement, dû aux festivités prévues du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le SPVM rendra seulement disponible à la Ville 6 cadets ;

ATTENDU QUE dans les circonstances et afin de remplir le mandat de la Ville eu égard à la sécurisation du site, la patrouille municipale fournira l'assistance de 6 agents additionnels pour l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser une dépense additionnelle de la somme de 2 000,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général, pour la présence de 6 agents additionnels de la patrouille municipale afin de procéder à la sécurisation du site lors de l'événement « Ça roule au bord de l'eau » qui se tiendra le 17 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

06-188-17	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense et le paiement de 250,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île* pour l'achat d'un espace publicitaire dans le livre commémoratif de l'évènement au format d'une carte professionnelle.

D'autoriser la dépense et le paiement de 250,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, dans le cadre d'un don à *Partage-Action Ouest-De-L'Île Community Shares*.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

06-189-17	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 juin 2017;

5 674 969,32 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2017

103 427,67 \$

Total :

5 778 396,99 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 19 mai 2017

275 348,41 \$

Adoptée à l'unanimité.

06-190-17 Report du deuxième versement des taxes municipales pour les propriétaires admissibles suite aux inondations

ATTENDU QUE la Ville permet de reporter au 1^{er} septembre, le deuxième versement des taxes municipales normalement dû le 25 mai 2017, et ce, uniquement aux propriétaires sinistrés;

ATTENDU QUE cette mesure temporaire et exceptionnelle vise les propriétaires ayant été affectés par les inondations du printemps 2017 dans les zones déclarées sinistrées de Sainte-Anne-de-Bellevue aux abords du lac des Deux Montagnes et du lac St-Louis;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette mesure, ces derniers doivent obligatoirement avoir obtenu un numéro de confirmation auprès de la Ville;

ATTENDU QUE cette mesure s'inscrit dans la volonté du Conseil municipal de soutenir les sinistrés, lesquels sont aux prises avec de multiples difficultés résultant des inondations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à reporter de façon exceptionnelle le deuxième versement des taxes municipales au 1^{er} septembre 2017 au lieu de l'échéance du 25 mai 2017, tel que stipulé au *Règlement numéro 793 sur la taxation pour l'année 2017*, et ce, uniquement pour les propriétaires sinistrés admissibles et ayant dûment obtenu un numéro de confirmation de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**06-191-17 Cession des terrains excédentaires à la suite du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement provincial**

ATTENDU QUE dans le cadre du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, le gouvernement du Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ont négocié des mesures compensatoires afin de compenser la Ville de ses pertes de revenus, conformément à la lettre du gouvernement du Québec datée du 29 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE les montants versés à titre de mesures de transition ont été reçus pour les années 2016 et 2017 et sont en voie d'être reçus pour les années 2018 et 2019 ;

ATTENDU QUE le dossier des quotes-parts d'agglomération a été résolu conformément à l'arrêté ministériel daté du 31 mai 2017 publié dans la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU QUE la dernière mesure de transition est la cession des terrains excédentaires de l'hôpital Sainte-Anne à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le Directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents (acte de transfert et documents connexes, s'il y a lieu) relatifs à la cession des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne et ce, conformément à la lettre du gouvernement du Québec datée du 29 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS**06-192-17 Élection municipale du 5 novembre 2017 - Tarifs sur la rémunération du personnel électoral**

ATTENDU QU' une uniformisation de la rémunération du personnel électoral est souhaitable parmi plusieurs municipalités liées afin de conserver notre compétitivité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'accepter la grille de rémunération du personnel électoral dont copie est jointe en annexe « A » pour valoir comme si au long récité pour l'élection générale municipale de 2017.

Adoptée à l'unanimité.

06-193-17 Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement de l'AMT

ATTENDU QUE les services techniques ont été mandatés pour conclure une entente avec l'Agence Métropolitaine de Transport (ci-après : AMT) afin de partager conjointement les aires de stationnement appartenant à l'AMT, les fins de semaine et lors des évènements, durant la saison estivale;

ATTENDU QUE les aires de stationnement visées sont situées aux abords de la gare Sainte-Anne-de-Bellevue dans les lots 1 556 599 et une partie des lots 1 556 275, 1 556 276, 1 556 600 et 3 068 495 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale approximative de 12 500 mètres carrés équivalente à environ 285 cases de stationnement ;

ATTENDU QUE le bail débute à la date de signature des parties et prend fin le 4 septembre 2017 et est valide seulement les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants : le 22 mai, les 23 et 30 juin et le 4 septembre 2017 et le 17 août 2017 et le 16 septembre 2017 après 17 h ;

ATTENDU QUE le loyer prévu à cette entente est de 4 750,00 \$, avant taxes, pour toute la durée du bail ;

ATTENDU la recommandation des services techniques à l'effet de conclure le bail de location selon les conditions qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un bail de location avec l'Agence Métropolitaine de Transport.

D'autoriser une dépense totale de 5 461,31 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-516 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

06-194-17 Avis de motion du règlement 784-1 modifiant le règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 784-1 modifiant le règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable de manière à modifier les mesures relatives au branchement à l'égout ou à l'aqueduc et à l'usage des bornes incendies.

06-195-17 Avis de motion du règlement numéro 792-2 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 792-2 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 8 mai 2017 au 12 juin 2017;
- Liste des commandes du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017;
- Procès-verbal de correction pour le règlement numéro 790;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-196-17 Levée de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Me Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11470